

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 27 novembre 2019 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Johanne Minville	M. Serge Tremblay
Mme Lina Moisan	M. Yves Walsh

M. Mathieu Bisson, représentant commissaire-parent pour le primaire
Mme Christine Mc Elligott, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCES

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire
Mme Isabelle Mainguy

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

Mme Marie-Claude Tardif, directrice générale, Mme Karine Toupin, secrétaire générale et directrice des communications, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire, M. Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, M. Éric Bard, directeur adjoint par intérim du Service des ressources humaines et Mme Claudette Julien, directrice des services éducatifs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC32/19-20**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la commissaire Johanne Minville propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 novembre 2019 en ajoutant le point suivant :

14.1 Autobus scolaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 27 novembre 2019

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2019
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE

- 6.1 Recommandations du CRR
 - 6.1.1 Affectation des surplus d'établissements
 - 6.1.2 Critères de répartition des allocations EHDAA

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1 Écrit de gestion pour l'enseignement à la maison
- 7.2 Calendrier scolaire

8. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- 8.1
- 8.2

9. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
- 9.2

10. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 10.1 Rapport financier 2018-2019
- 10.2 VISA Desjardins

11. DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

11.1

11.2

12. DIRECTION DES SERVICES DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

12.1 Regroupement d'achats pour les assurances

13. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

13.1

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC33/19-20

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2019

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 octobre 2019 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC34/19-20

6.1.1 AFFECTATION DES SURPLUS D'ÉTABLISSEMENTS

ATTENDU l'article 193.4 de la *Loi sur l'instruction publique* sur l'affectation des surplus des établissements de la Commission scolaire conformément à l'article 96.24 ;

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources à l'effet de transférer les surplus et/ou déficits aux établissements, comme l'a fait la Commission scolaire depuis plusieurs années ;

ATTENDU QU' une récupération d'allocations dédiées et/ou protégées par le MEES amènera un ajustement équivalent des surplus transférés aux établissements;

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'ENTÉRINER la recommandation du comité de répartition des ressources de transférer des surplus et/ou déficits aux établissements les ayant générés, sous réserve d'une récupération possible du MEES.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC35/19-20

6.1.2 CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS EHDAA

ATTENDU les règles budgétaires amendées et la nouvelle reddition de compte prévue aux annexes P et R ;

ATTENDU l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif aux recommandations des membres du comité de répartition des ressources ;

ATTENDU la consultation du comité paritaire EHDAA qui s'est déroulée le 24 septembre 2019 ;

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources lors de la rencontre du 15 octobre 2019,

Madame la commissaire Christine Mc Elligott propose :

D'ADOPTER les recommandations du comité de répartition des ressources quant au maintien des critères de répartition des allocations EHDAA pour l'année 2020-2021, telles que déposées au répertoire sous la cote CC35/19-20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC36/19-20

7.1 ÉCRIT DE GESTION POUR L'ENSEIGNEMENT À LA MAISON

ATTENDU QUE l'écrit de gestion relatif aux modalités de soutien de la Commission scolaire aux enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison a été établi dans le respect des encadrements légaux (*Loi de l'instruction publique*, *Règlement sur l'enseignement à la maison*, politiques);

ATTENDU QUE ledit projet fut présenté et bonifié lors du comité consultatif de gestion du 6 novembre 2019;

ATTENDU QUE ledit projet fut présenté lors de la dernière séance d'étude du conseil des commissaires du 13 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE ledit projet fut révisé par un conseiller et répondant à la diplomation pour la Direction de l'enseignement à la maison,

Monsieur le commissaire Mathieu Bisson propose :

D'adopter l'écrit de gestion révisé relatif aux modalités de soutien de la Commission scolaire aux enfants qui reçoivent l'enseignement à la maison en date du 27 novembre 2019 et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote **CC36/19-20**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC37/19-20

7.2 CALENDRIER SCOLAIRE

ATTENDU QUE le calendrier scolaire 2020-2021 de la formation générale des jeunes a été élaboré par un comité mixte, soit la partie patronale et la partie syndicale dans le cadre de rencontres tenues les 2 octobre et 21 novembre 2019;

ATTENDU QUE la partie syndicale a été consultée sur ce projet de calendrier scolaire 2020-2021 de la formation générale des jeunes;

ATTENDU QUE les directions d'établissement ont été consultées sur ce projet de calendrier 2020-2021 de la formation générale des jeunes lors des rencontres du comité consultatif de gestion tenues les 7 octobre et 6 novembre 2019;

ATTENDU QUE le comité de parents a été consulté le 18 novembre 2019,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'ADOPTER le projet de calendrier scolaire 2020-2021 de la formation générale des jeunes, tel que déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote **CC37/19-20**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC38/19-20

9.1 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU QUE la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes a été modifiée à la suite des changements apportés à la Commission des normes du travail en janvier 2019,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

D'ADOPTER la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes telle que modifiée et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote **CC38/19-20**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC39/19-20

10.1 RAPPORT FINANCIER 2018-2019

ATTENDU QUE les opérations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2019 ont été auditées par la firme Bédard, Guilbault Inc. conformément au mandat d'audit externe donné par le comité de vérification;

ATTENDU QUE le rapport financier 2018-2019 a été présenté aux commissaires par l'auditrice externe de la firme Bédard, Guilbault Inc., madame Sandra Gignac, et qu'ils ont reçu toutes les informations demandées;

ATTENDU QUE les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à l'avis de la présentation du rapport financier et la publication du résumé de celui-ci, à savoir les articles 286 et 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, ont été respectées,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

DE RECEVOIR le rapport financier 2018-2019 et de déposer ledit document au répertoire sous la cote **CC39/19-20**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC40/19-20

10.2 VISA DESJARDINS

ATTENDU le départ de madame Solange Langlois qui occupait le poste de coordonnatrice des ressources financières le 1^{er} juillet 2019;

ATTENDU QUE Madame Langlois était désignée à titre de personne ayant le pouvoir de contracter au nom de la Commission scolaire de Portneuf en vertu de l'émission de cartes de crédit Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance, les modifications de limite de crédit et leur remplacement, si nécessaire ;

ATTENDU QUE Madame Langlois était autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner le plein effet à l'autorisation qu'elle détenait ;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à une nouvelle nomination à ce titre,

SUR PROPOSITION DU COMMISSAIRE MATHIEU BISSON :

Il est RÉSOLU :

- QUE** la Commission scolaire délègue à monsieur Jean-François Lussier, directeur des ressources financières et du transport scolaire, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance, les modifications de limite de crédit et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;
- QUE** la Commission scolaire soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;
- QUE** la Commission scolaire s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;
- QUE** Monsieur Jean-François Lussier, directeur des ressources financières et du transport scolaire, soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;
- QUE** Monsieur Jean-François Lussier, directeur des ressources financières et du transport scolaire, puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;
- QUE** la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC41/19-20

12.1 REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LES ASSURANCES

- ATTENDU** la création d'un regroupement d'achats pour les assurances de dommages des commissions scolaires, soit le Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec (RCSEQ);
- ATTENDU** l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par ce regroupement de certaines commissions scolaires provenant des régions 01, 02,

03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

ATTENDU la recommandation faite par le conseiller du regroupement de maintenir ce regroupement d'achats de services pour l'année 2020-2021;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.;

ATTENDU QU' il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire de Portneuf de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achats d'assurances de dommages;

ATTENDU l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

ATTENDU l'appel d'offres public fait en mars 2019 (SEAO, # 1241567), pour une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option, et les résultats de cet appel d'offres;

ATTENDU QUE l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* prévoit spécifiquement la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de service, sous réserve de certaines conditions, et que ces conditions ont été respectées;

ATTENDU QUE l'article 46 du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans, et que cette autorisation a été donnée;

ATTENDU la possibilité de renouveler de gré à gré le contrat pour 2020-2021 ou de retourner en appel d'offres public, à défaut d'entente;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Marie-Claude Deschênes et résolu :

DE RENOUVELER l'adhésion de la Commission scolaire de Portneuf au Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec, regroupement d'achats de certaines commissions scolaires provenant des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17, pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2020-2021;

DE MANDATER la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme BFL Canada (BFL Canada risques et assurances inc.), en application de la clause d'option de renouvellement prévue au contrat ou, à défaut d'entente, pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

- DE MANDATER** la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;
- DE S'ENGAGER** à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc., le résultat de cette négociation ou de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;
- D'AUTORISER** la secrétaire générale, madame Karine Toupin, à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC42/19-20

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de la séance à 21 h 00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention du représentant du comité de parents

Monsieur Mathieu Bisson informe le conseil que le comité de parents ne prendra pas position publique en regard de la possible adoption du projet de loi 40, mais qu'il se ralliera plutôt à la position véhiculée par la Fédération des comités de parents du Québec.

5.2 Intervention du représentant EHDAA

Madame Mc Elligott informe le conseil qu'une rencontre du comité EHDAA a eu lieu le lundi 25 novembre dernier. Parmi les sujets qui ont été traités, celle-ci aborde notamment la lourdeur de l'obligation annuelle de transmission de l'information.

14.1 Autobus scolaire

Madame Johanne Minville questionne la direction quant aux bras d'éloignement des autobus qui ne fonctionneraient pas adéquatement.

Le directeur du transport scolaire fera des recherches à ce sujet et un suivi sera donné à la prochaine séance du conseil des commissaires.

DOCUMENTS REMIS :

3.2 Suivis des résolutions ;

7.1 Écrit de gestion pour l'enseignement à la maison ;

7.2 Calendrier scolaire 2020-2021 ;

9.1 Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel

10.1 Lettres de recommandation et présentation du rapport financier 2018-2019.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE